

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUDI 9 ET VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

## Nantes Métropole renouvelle et enrichit son dispositif d'aide directe à la rénovation énergétique du parc de logements sociaux pour lutter contre les passoires énergétiques

Nantes Métropole s'engage pour une transition énergétique en faveur de tous les habitants avec pour objectif de devenir un territoire « zéro passoire énergétique ». L'enjeu est de permettre à chacun de gagner en confort, en qualité et en pouvoir d'achat sur les questions d'énergie et de lutter durablement contre la précarité énergétique. Une attention particulière est portée à la rénovation des logements sociaux anciens. À cet effet, conformément au Programme Local de l'Habitat, la métropole renouvelle et enrichit son dispositif d'aides directes à la rénovation énergétique du parc social à destination des bailleurs sociaux métropolitains. L'objectif est de les inciter à atteindre un haut niveau de performance énergétique après travaux et d'améliorer le confort des locataires sans augmentation de la quittance (loyer et charges). Le dispositif d'aides déjà en vigueur depuis 2019 est prolongé et intègre de nouvelles aides pour l'accompagnement des opérations inscrites dans la démarche EnergieSprong. Celle-ci vise à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux pour garantir un niveau « Energie 0 », soit des bâtiments neutres en énergie.

### Près de 1 100 logements sociaux rénovés, plus vertueux en énergie

L'engagement de Nantes Métropole en matière de lutte contre les passoires énergétiques se traduit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025. Pour accélérer la réhabilitation du parc social, un dispositif existe déjà depuis 2019. **Cette aide directe à la rénovation énergétique du parc social du territoire métropolitain, éco-conditionnée, a pour objectif d'inciter à atteindre un haut niveau de performance énergétique après travaux pour améliorer le confort des locataires sans augmentation de la quittance (loyer et charges).** Elle est majorée pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Deux ans après, le bilan est positif et le dispositif monte en puissance puisque 328 logements en 2019 et 770 logements en 2020 ont bénéficié d'un accompagnement de la métropole à hauteur de 1 694 780€ permettant de réduire de 20 % leur consommation par rapport au niveau BBC rénovation. Les demandes pour 2021 (dossiers dont la date de clôture était mi-octobre) sont en cours d'instruction.

### Un dispositif d'aides à deux niveaux

Fort de ce premier bilan, **Nantes Métropole renouvelle le dispositif d'aides en vigueur depuis 2019 et intègre en complément un nouveau dispositif d'accompagnement vers la démarche EnergieSprong.** Cette démarche européenne expérimentale, portée par l'Union Sociale de l'Habitat (USH) Pays de la Loire, vise à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux grâce à des groupements de commandes entre les opérateurs sociaux. L'objectif est de garantir un niveau « Energie 0 », soit des bâtiments neutres en énergie et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Dans ce cadre, l'USH Pays de la Loire a lancé un appel d'offres pour une première vague d'opérations dont les marchés devraient aboutir fin 2021. Ce dispositif à deux niveaux entrera en vigueur en 2022.

**Pour la métropole, 523 logements, répartis sur 12 opérations, sont concernés.** Parmi ces logements, 114 ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet MassiReno de l'État<sup>1</sup> pour bénéficier d'une subvention d'environ 15 000 € par logement. Pour accompagner cette expérimentation, le dispositif proposé accompagnera de manière équitable l'ensemble des opérations concernées par la démarche en distinguant celles bénéficiant de subventions d'Etat et celles n'en bénéficiant pas.

### **Les aides versées par la métropole par logement sont :**

- Pour les opérations hors démarche EnergieSprong, une aide de :
  - 5 000€ par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique inférieur à 64 kWh/m<sup>2</sup>/an.
  - 10 000€ par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique inférieur à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.
- Pour les opérations intégrées à la démarche EnergieSprong, une aide de :
  - 1 000€ pour les opérations retenues dans le cadre de l'appel à projet MassiReno.
  - 11 000 € pour les opérations non retenues dans le cadre de l'appel à projet MassiReno.

À noter : pour toutes les opérations, une aide supplémentaire de 3 000 € sera allouée aux logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, plafonnée à 50 % du montant des travaux d'accessibilité.

Au total, une enveloppe de 5 M€ par an est consacrée par Nantes Métropole à ce dispositif à deux niveaux, avec une priorité donnée aux opérations inscrites dans la démarche EnergieSprong.

---

1 Cet appel à projets vise à soutenir financièrement les organismes de logement social qui s'engagent dans la mise en œuvre de solutions industrielles performantes et répliquables de rénovation énergétique.